



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 décembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 27 novembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 décembre 2006

**Prestations informatiques et téléphoniques servies au Syndicat des
Eaux du Vivier par la Direction des Systèmes d'Information et de
Télécommunications de la Ville de Niort**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Françoise BILLY Gérard NEBAS Gilles FRAPPIER Luc DELAGARDE Guillaume
JUN Rodolphe CHALLET Paul SAMOYAU Amaury BREUILLE Robert
PLANTECOTE Jacques LAMARQUE Gérard ZABATTA Michel GENDREAU Nicole
GRAVAT

Conseillers :

Rémy LANDAIS Andrée CHAREYRE Annie COUTUREAU Isabelle RONDEAU
Bernard JOURDAIN Madeleine CHAIGNEAU Danièle GANDILLON Michel
PAILLEY Yannick TARDY Marie-Edith BERNARD Catherine REYSSAT Franck
GIRAUD Dominique GUIBERT Marc THEBAULT Jacqueline LEFEBVRE Elisabeth
BEAUVAIS Claudie LAROCHE

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN - Geneviève RIZZI donne pouvoir à Gérard
ZABATTA - Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Françoise BILLY - Elsie COLAS donne
pouvoir à Andrée CHAREYRE - Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Marc THEBAULT -

Excusés :

Conseillers :

Valérie UZANU Joël RENOUX Alain GARCIA Stéphane TRONEL Karen NALEM
Catherine DEGUERCY Françoise HALAT Michelle LE FRIANT Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 décembre 2006

DELIBERATION D20060517

**DIRECTION SYSTEMES
INFORMATION
TELECOMMUNICATIONS**

**Prestations informatiques et téléphoniques servies au Syndicat
des Eaux du Vivier par la Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications de la Ville de Niort**

Monsieur Gérard ZABATTA Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

A compter du 1^{er} janvier 2007, le Syndicat des Eaux du Vivier gèrera la compétence unique de production et de distribution de l'eau potable sur l'ensemble du niortais.

Le Syndicat des Eaux du Vivier (S.E.V.) ne possède ni les matériels ni les ressources humaines nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de ses systèmes d'information et de téléphonie. Il sollicite auprès de la Ville de Niort, qui a toujours géré les systèmes d'information de la Régie des Eaux de Niort, de poursuivre cette mission pour son compte.

Il est proposé, moyennant le paiement d'une redevance, de confier à la Direction des Systèmes d'Information et de Téléphonie de la Ville de Niort la gestion complète du système d'information du S.E.V. et d'établir une convention précisant les modalités de cet accord.

La Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications assurera :

- L'exploitation et la maintenance quotidiennes nécessaires à la gestion du S.E.V,
- La prise en charge, dans la limite de ses compétences, des projets lancés par le S.E.V. en vue de maintenir et/ou d'accroître son niveau de service,
- La gestion et le fonctionnement de sa téléphonie.

En contrepartie, le S.E.V. versera à la Ville de Niort une redevance dont les modalités de calcul et de versement sont définies à l'article 3 de la convention.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir entre la Ville de Niort et le Syndicat des Eaux du Vivier, pour la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	12

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gérard ZABATTA